

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4052-2018

Date : 25 février 2019

HEURE	REMARQUES
9 h 01	Début de l'audience
9 h 01	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 03	Remarques préliminaires de Mme Esther Falardeau sur le déroulement de l'audience
9 h 09	M ^e Pierre Pelletier (AQCIE-CIFQ) soulève des moyens préliminaires quant à la confidentialité de certains documents déposés au dossier
9 h 30	Fin des moyens préliminaires de l'AQCIE-CIFQ par M ^e Pelletier
9 h 30	Question de précision à M ^e Pelletier (AQCIE-CIFQ) par Mme Falardeau
9 h 34	Représentations de M ^e Steve Cadrin (AHQ-ARQ) sur les moyens préliminaires soulevés par l'AQCIE-CIFQ
9 h 49	Fin des représentations de M ^e Cadrin pour l'AHQ-ARQ
9 h 50	Représentations de M ^e Nicolas Dubé (NEMC) sur les moyens préliminaires soulevés par l'AQCIE-CIFQ
9 h 57	Fin des représentations de M ^e Dubé pour NEMC
9 h 57	Représentations de M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) sur les moyens préliminaires soulevés par l'AQCIE-CIFQ
10 h 06	Fin des représentations de M ^e Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 07	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 20
10 h 26	Reprise de l'audience
10 h 26	<u>M^e Yves Fréchette dépose :</u> <u>Contestation du Transporteur, non cotée</u>
10 h 27	Représentations de M ^e Fréchette (HQT) sur les moyens préliminaires soulevés par l'AQCIE-CIFQ
11 h 18	<u>Objection par M^e Neuman</u> : les trois derniers paragraphes cités par M ^e Fréchette et tirés du plan d'argumentation d'HQT ne sont pas recevables
11 h 18	Mme Falardeau prend l'objection sous réserve et mentionne à M ^e Neuman qu'il pourra plaider à ce sujet en réplique
11 h 20	Poursuite des représentations de M ^e Fréchette (HQT) sur les moyens préliminaires soulevés par l'AQCIE-CIFQ
11 h 33	Fin des représentations de M ^e Fréchette pour HQT
11 h 34	Réplique de SÉ-AQLPA par M ^e Neuman concernant l'irrecevabilité des trois derniers paragraphes de la page 7 du plan d'argumentation d'HQT
11 h 37 à 11 h 40	Échanges entre M ^e Neuman et Mme Falardeau sur le contenu des paragraphes visés par l'objection
11 h 40	Fin de la réplique de M ^e Neuman pour SÉ-AQLPA
11 h 41	Réplique de M ^e Fréchette pour HQT

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4052-2018

Date : 25 février 2019

HEURE	REMARQUES
11 h 45	Fin de la réplique de M ^e Fréchette pour HQT
11 h 45	Questions à M ^e Fréchette par Mme Falardeau
11 h 54	Fin des questions à M ^e Fréchette par Mme Falardeau
11 h 55	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 15
13 h 15	Reprise de l'audience
13 h 16	Réplique de M ^e Cadrin pour l'AHQ-ARQ
13 h 24	Fin de la réplique de M ^e Cadrin pour l'AHQ-ARQ
13 h 24	Question de précision à M ^e Cadrin par Mme Falardeau
13 h 27	Réplique de M ^e Dubé pour NEMC
13 h 29	Fin de la réplique de M ^e Dubé pour NEMC
13 h 39	Réplique de M ^e Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 31	Fin de la réplique de M ^e Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 32	Réplique de M ^e Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ
13 h 37	Fin de la réplique de M ^e Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ
13 h 37	Questions à M ^e Pelletier par Mme Falardeau
13 h 42	Fin des questions à M ^e Pelletier par Mme Falardeau
13 h 42	Supplique de M ^e Fréchette pour HQT
13 h 46	Fin de la supplique de M ^e Fréchette pour HQT
13 h 46	M ^e Neuman revient sur un point de supplique d'HQT
13 h 48	M ^e Fréchette répond à M ^e Neuman
13 h 48	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h
14 h 14	Reprise de l'audience
14 h 14	Mme Falardeau annonce que la Régie réserve sa décision quant à la requête de l'AQCIE-CIFQ sur la confidentialité de certains documents au dossier, mais accueille partiellement la demande soumise au paragraphe 22. Elle propose donc de remettre aux intervenants qui ont signé une entente de confidentialité des copies des documents confidentiels qu'ils pourront consulter pendant l'audience seulement

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4052-2018

Date : 25 février 2019

	<u>Engagement n° 1 de l'AHQ-ARQ :</u>
14 h 24	Donner les exemples, auxquels l'AHQ-ARQ a référé dans ses représentations, dans le domaine public pour étayer l'argumentaire selon lequel les limites de transit ne devraient pas demeurer confidentielles, et par rapport au dossier actuel est-ce qu'il y a des données caviardées dans le présent dossier relativement aux limites de transit qui sont accessibles ailleurs dans le domaine public et si oui, dans quel contexte? (demandé par la Régie)
14 h 27	M ^e Fréchette (HQT) propose une solution pour la suite du déroulement de l'audience
14 h 30	Mme Falardeau accepte la proposition de M ^e Fréchette
14 h 31	M ^e Pierre R. Fortin libelle plus spécifiquement l'engagement n° 1 de l'AHQ-ARQ
14 h 32	M ^e Neuman propose de traiter demain des sujets confidentiels à un niveau conceptuel pour éviter un huis clos. Il souligne que SÉ-AQLPA n'a pas souscrit à une entente de confidentialité, par principe
14 h 37	M ^e Fréchette répond que pour pouvoir donner des explications optimales, il faudra aller au-delà du niveau conceptuel et qu'il ne serait pas possible d'aborder certains sujets sans procéder par huis clos
14 h 39	M ^e Pelletier suggère que les plaidoiries soient faites par écrit
14 h 40	Mme Falardeau aborde la possibilité que l'audience se poursuive jeudi matin et demande s'il y a des conflits d'horaire auprès des intervenants
14 h 41 à 14 h 46	Réponses des intervenants
14 h 47	M ^e Fréchette mentionne que les réponses à la DDR n° 19 demandée par la Régie seront disponibles demain
14 h 49	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>André Dagenais</u> , Ingénieur, Complexe Desjardins <u>Benoît Delourme</u> , Chef Innovation technologique et évolution du réseau à la direction planification chez TransÉnergie, Complexe Desjardins <u>Luc Matteau</u> , Ingénieur, Complexe Desjardins <u>Wahiba Salhi</u> , Chef Affaires réglementaires et tarifaires chez TransÉnergie, Complexe Desjardins, 19 ^e étage
14 h 51	Adoption de la preuve d'HQT par les témoins Dagenais, Delourme, Matteau et Salhi
14 h 53	Les témoins détaillent respectivement leur curriculum vitae
14 h 56	L'audience est ajournée au 26 février 2019
	Manon Tremblay, greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4052-2018

Date : 25 février 2019

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Benoît Delourme	2019/02/25
ENTREPRISE :	HQT	
PROFESSION :	Chef- Innovation technologique et évolution du réseau	
ADRESSE :	Complexe Desjardins	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	André Dagenais	2019/02/25
ENTREPRISE :	HQT	
PROFESSION :	Ingénieur	
ADRESSE :	Complexe Desjardins	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Luc Matteau	2019/02/25
ENTREPRISE :	HQT	
PROFESSION :	Ingénieur	
ADRESSE :	Complexe Desjardins	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Wahiba Salhi	2019/02/25
ENTREPRISE :	HQT	
PROFESSION :	Chef- Affaires réglementaires et tarifaires chez TransÉnergie	
ADRESSE :	Complexe Desjardins	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 25 FÉVRIER 2019

DOSSIER : R-4052-2018

**Demande relative à la construction d'une ligne à 735 kV
entre les postes Micoua et Saguenay**

Le régisseur désigné dans ce dossier est : **Mme Esther Falardeau**

Le procureur de la Régie est **M^e Pierre R. Fortin**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)

Représentée par M^e Yves Fréchette

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU
QUÉBEC (AHQ-ARQ)**

Représenté par M^e Steve Cadrin

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)**

Représenté par M^e Pierre Pelletier

NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION (NEMC)

Représentée par M^e Nicolas Dubé

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ATMOPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par M^e Dominique Neuman

**Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des
représentations au sujet de ce dossier?**

**Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions
pour les fins de l'enregistrement et de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de
l'audience.**

**Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
salle d'audience. Merci!**

